Rapport d'essai n° 204980.03 révision 0
Edition du mercredi 14 novembre 2018

SOCOBAT
47 rue de la Ferme
93102 MONTREUIL Cedex

Rapport d'Essai MET-AIR méthode indirecte
Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air

Textes de référence : Norme NFX 43-050, Réglementation en vigueur

Entrepreneur principal **BJL Laboratoires**
Nbre d'échantillon(s) : **1**
Date d'arrivée : **14/11/2018**

Désignation affaire / adresse de prélèvement : **HOPITAL JEAN VERDIER**
Avenue du 14 Juillet - Bâtiment 007
93140 BONDY
Ascenseur 161 - En gaine

Attention : prélèvement(s) réalisé(s) hors du cadre d'une stratégie d'échantillonnage établie par BJL LABORATOIRES.

Principe (§ 5 de la norme NF X 43-050)

Un échantillon de particules est recueilli en aspirant un volume déterminé d'air à travers un filtre en mélange d'esters de cellulose , au moyen d'une pompe alimentée sur le secteur ou par batterie. Pour la préparation des échantillons pour le microscope électronique à transmission, le filtre ou une partie du filtre est entièrement calciné. Les particules sont récupérées dans de l'eau puis filtrées sur un filtre en polycarbonate préalablement recouvert d'une couche de carbone. Après filtration, une deuxième couche de carbone est évaporée sur le filtre de telle sorte que les fibres ou particules soient situées entre ces deux couches. Un procédé d'extraction au solvant permet de dissoudre le filtre en polycarbonate et de recueillir les fibres et particules sur des grilles pour observation au microscope électronique à transmission.
Les grilles sont examinées à faible et fort grossissement pour s'assurer qu'elles conviennent pour l'analyse avant d'effectuer une évaluation quantitative des fibres dans les ouvertures de grilles choisies au hasard. En microscopie électronique à transmission, on utilise la diffraction électronique pour examiner la structure cristalline d'une fibre, et sa composition élémentaire est déterminée par une analyse en dispersion d'énergie des rayons X. Pour un certain nombre de raisons, il n'est pas possible d'identifier sans équivoque chaque fibre, et les fibres sont classées en fonction des techniques qui ont été utilisées pour les identifier. On utilise un code simple pour indiquer pour chaque fibre la manière selon laquelle elle a été identifiée. La méthode de classification des fibres est basée sur un examen successif de la morphologie, du diagramme de microdiffraction électronique ainsi que des analyses qualitatives et quantitatives en dispersion d'énergie des rayons X.
En plus de fibres isolées, les échantillons d'air ambiant contiennent souvent des agrégats plus complexes de fibres, associées ou non à des particules. Certaines particules sont composées de fibres d'amiante associées à d'autres matériaux. Les fibres individuelles et ces structures plus complexes sont appelées « structures d'amiante ».

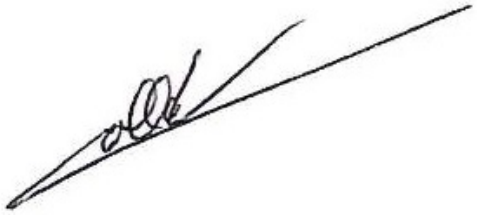
Informations pour la compréhension et l' utilisation du rapport d'essai :

Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais.
Sont prises en compte toutes les fibres d'amiante dont la longueur est supérieure à 5 microns, la largeur est inférieure à 3 microns et dont le rapport longueur sur largeur est supérieure à 3.
(1) Sauf demande particulière du client, une fraction du filtre est conservée pour archivage. Les fractions inférieures à 0,5 correspondent à un empoussièrement important de la membrane au cours du prélèvement.
(2) les bornes inférieures et supérieures de l'intervalle de confiance sont données avec un facteur d'élargissement k=2.
(3) LIIC95% : limite inférieure de l'intervalle de confiance à 95% - LSIC95% : limite supérieure de l'intervalle de confiance à 95%. Les bornes LIIC95% et LSIC95% sont données avec un facteur d'élargissement k=2.
La concentration en fibres d'amiante est le produit du nombre de fibres d'amiante comptées par la sensibilité analytique.

La reproduction d'un rapport d'essai établi par le laboratoire n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Sauf demande particulière du client, les échantillons sont conservés pendant 10 ans et les rapports pendant 5 ans.

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sèvres

Les informations indiquées dans ce rapport d'essai ont été vérifiées et contrôlées par COLLOT, fonction :Analyste



RESULTATS DE L'ANALYSE DU PRELEVEMENT n° 702147-VPA-002-SCH-SCH / Echantillon BJL n° 702147

Informations sur le prélèvement :

Type de prélèvement : **Mesure d'empoussièrement à la fin de travaux de traitement de l'amiante**

Début de prélèvement : **Du 13/11/2018 10:00:00**
Fin de prélèvement : **au 14/11/2018 10:00:00**

Localisation du prélèvement : **En gaine - Rez de chaussée**

Volume d'air prélevé corrigé (L) : **9 748**

Informations sur l'analyse :

Date de l'analyse : **14/11/2018** Identification de l'analyste : **JCO**

Résultats du comptage

Surface de re-filtration (mm²)	Fraction de filtre calcinée (1)	Surface d'ouverture de grille (mm²)	Nombre d'ouvertures de grilles lues	**Nombre de fibres comptées**	Variété(s) de fibres
146	0,5	0,0079	13	**0**	**Non Détecté**

Détermination du nombre de fibres par filtre

Borne inférieure (2)	Nombre de fibres par filtre	Borne supérieure (2)
-	< 8 450	8450

Détermination de la concentration en fibres d'amiante par litre

LIIC95% (f/l) (3)	**Concentration calculée (f/l)**	LSIC95% (f/l) (3)
-	**< 0,87**	0,87

Sensibilité analytique (fibre(s)/litre) : 0,29

Les informations concernant le témoin de site sont disponibles sur demande au laboratoire.
Le témoin de préparation a été préparé et non analysé.

Accréditation cofrac n°1-0973 portée disponible sur www.cofrac.fr

* Fin du rapport d'essai *

PAS DE PLAN FOURNI PAR LE CLIENT